

## **Les copies des livres de reconnaissances**

Les originaux sont tous aux archives cantonales vaudoises. Une copie partielle des reconnaissances de 1600 figure tout de même aux archives du Chenit.

Ces vénérables volumes figuraient autrefois aux archives de la commune du Lieu. Sous injonction des ACV, un beau jour, dans les années soixante, débarque l'un ou l'autre représentant de cette institution pour faire main basse sur les précieux registres. Cela, naturellement, à la grande déception de l'archiviste de l'époque, M. Alphonse RoCHAT, ancien syndic.

Du temps où tous ces volumes figuraient aux archives de la commune, le professeur Piguet venait de temps à autre en emprunter un pour le recopier intégralement chez lui. Il le faisait de sa graphie si particulière. Il copiait ainsi des pages et des pages présentées en écriture ancienne. C'est dire que ce genre de lecture ne lui présentait aucun problème particulier.

Les multiples carnets qu'il a tirés de ces copies, quelques dizaines, figurent pour l'essentiel et fort heureusement, aux archives de la commune du Lieu. Ils ont tous été repris par les Editions Le Pèlerin en 2000 pour en faire de nombreuses brochures. Que voilà donc une matière précieuse assurée de sa conservation.

Pour les originaux, ils resteront toujours désormais dans les collections des ACV.

C'étaient en fait des pièces si précieuses, si fondamentales pour l'histoire de la région, qu'il n'était pas possible de les laisser dans des archives communales où elles auraient éventuellement pu disparaître, sait-on jamais. D'où la décision des ACV de les retirer pour les intégrer à ses collections. Il n'y a rien là à redire, si ce n'est peut-être que la méthode employée pour ce retrait fut trop brutale, plus administrative qu'amicale !

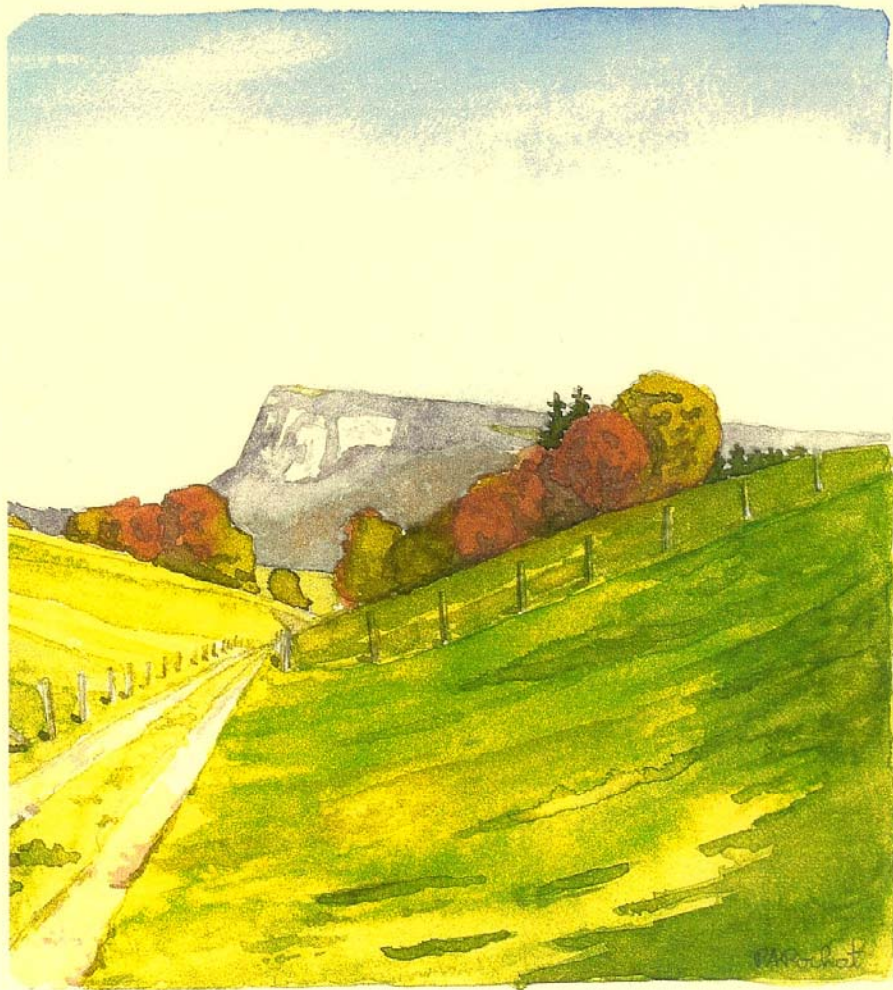
Quoiqu'il en soit cette matière a pu servir plus tard de base pour dire absolue au professeur Piguet pour établir l'histoire de notre colonisation de manière solide. Il nageait comme un poisson dans l'eau dans ces actes notariés, remettant les maisons, les champs, les pâturages, les chalets, chacun à sa place.

Ces quatre volumes sont de : 1489, 1526, 1549 et 1600. Les deux premiers ont été rédigés du temps des abbés par les notaires officiant dans la région. Ils sont encore en latin. Les deux derniers le furent de l'époque de LL.EE., toujours par le même type de notaire. Ceux-ci sont en français.

Nous vous présentons les différentes brochures composées à partir de la matière Piguet.

*Egrège Aymonet Pollens*

*Premier livre des reconnaissances  
de la commune du lieu et environs  
fait en 1489-1490*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 102

(Première partie)

Egrège Aymonnet Pollens

Premier livre des reconnaissances de la commune du Lieu et environs  
fait en 1489-1490

Copies manuscrites du professeur Auguste Figuet de Derrière-la-Côte déposées aux Archives cantonales vaudoises à Chavannes-Re-nens. Ces copies figurent dans le carnet: Fonds P Auguste Figuet, A118 retrouvé à l'automne 2002. Le terrier original quant à lui figure aux mêmes archives sous la cote FJ 63. Il faisait partie autrefois des archives de la commune du Lieu, soustrait de celles-ci le mercredi 8 juin 1960.

EDITIONS LE PELERIN

## Introduction

Notons tout d'abord que la deuxième partie de cette brochure a été réalisée et imprimée avant la première. La brochure même était entièrement achevée, avec plasticage, quand nous nous sommes résolu à la démonter pour lui adjoindre une première partie.

En celle-ci on trouvera les deux petits carnets que l'on croyait définitivement manquants, rédigés par le professeur Piguet à partir du terrier de 1489.

Quelle merveilleuse trouvaille que ces deux carnets portant la même côte pour la simple raison qu'ils sont attachés l'un à l'autre, A 118, dans le fonds Auguste Piguet des ACV. Ils étaient introuvables parce que placés dans une série qui n'avait rien à voir avec les terriers. Ils y étaient même si bien cachés que personne n'aurait pu penser les trouver là. Encore que le dépouillement systématique de la série des petits carnets du professeur Piguet eut aisément révélé la présence de cette pièce. Il faut croire que cela ne fut jamais fait que superficiellement. Et puis parfois aussi les choses les plus grosses sont les plus difficiles à voir!

Mais qu'importe, le solde de cette formidable matière est là. Désormais les copies des terriers 1489, 1526, 1549 et 1600 du professeur Piguet sont complètes. Les oeuvres complètes de ce formidable travail dont la reproduction devrait être faite dans le courant de cette année. Notre prochain gros travail. Qu'enfin les terriers, sous une forme moderne, nous voulons dire par là transcrits en écriture d'aujourd'hui, puissent être lus par tout un chacun, ce qui était loin d'être le cas avec les anciennes et pourtant si belles calligraphies d'autrefois.

Nous rendons ici hommage une fois de plus au professeur Piguet qui a consacré des mois, voire des années de sa vie, à transcrire la totalité des terriers de la Vallée de Joux, alors encore dans les archives de la commune du Lieu et qu'il put emprunter pour les consulter à domicile. Il était bien le seul dans la région qui put les lire aussi facilement, ou presque, que son journal, on n'allait pas lui refuser un prêt légitime.

Notre série de reproductions ne sera cependant pas tout à fait complète, puisqu'il y manquera les copies dite Germany, également faites par A. Piguet, et toujours déposées aux ACV sans qu'il n'y eut jamais encore de photocopies de ces petits carnets, numérotés A92 à A96. Ce travail sera effectué ultérieurement. Il se pourrait même alors que nous propositions à nos lecteurs la version originale Germany en possession des archives de la commune du Chenit. Ainsi pour nous le cercle serait bouclé, on pourrait dormir tranquille, satisfait de l'oeuvre accomplie!

Nous vous souhaitons de bonnes découvertes.

Les Charbonnières, en mars 2003:



P Aug. Piguet  
A 118

*Terr* *I*

Grosse des  
Reconnaissances & titres  
en faveur de la justice d'Abbaye  
du sac de Joux, et mains  
Eglise d'Amornet-Solleus  
L'an 1489.

**Ta.**

Droit de transaction  
de l'abbaye de St. Claude  
de moulins de St. Claude  
de ...  
de ...

Répertoire plus récent. sont tenorisés les  
actes suivants : Recop. stipulées à mains d'Esp. Agmonat  
Sallus, Can 1489. . . 751. 314

Acte de la quittance du lieu de Doum Ponce, et de la  
fraternité entre les Abbayes de St Cyent et du Lac de Joux fol. 5.  
(M.R. 19. p. 183)

Accord entre les Abbayes, causant les truites et  
les. lieu de doum Ponce ( M.R. XXIII ) fol. 6.

Reconnaissance faite par l'Abbe de St Cyent où il  
declare qu'il n'a aucune jurisdiction es confins de l'Abb.  
du Lac de Joux Nosseigneurs seign et vass. E. fol. 7.

Confirmation faite par l'Evêque de Laus. du franc  
alleud, biens et possessions du Lac de Joux. f. 8.  
1140 (M.R. 176)

Celle du Pape <sup>1171</sup> sur les droicts et biens duds Lac de  
Joux 1171. (M.R. 185) f. 8.

Celle de l'empereur sur les biens et possessions de lads.  
Abbaye. f. 10. X. (M.R. 189) 1175.

Donation de la jurisdiction faite à lads. Abb. en et  
sur lads. Abb. et outre le Lac par le seig. Baron de  
la Sarra f. 11. X. AALJ 189-192.

Reconnaissance du 1<sup>er</sup> albergement de moulin de lieu,  
faite par la comm. duds. lieu 14<sup>12</sup> X. (14-30)  
incéd.

Accord et composition s. la difficulté sur venue entre  
lads. Abb. et lads. Comm. tant sur le Lac de moulin que  
sur le lac, les Carrois 30 14<sup>12</sup> X. (AALJ. LXXI. 333)

Autre traité d'accord fait entre l'Abb. duds.  
lieu et lads. Comm. (AALJ LXXIII. 342)

*Egrège Jean Mayor*

*Second livre des reconnaissances  
de la commune du lieu et environs  
fait en 1525-1526*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 103

Egrège Jean Mayor

Second livre des reconnaissances de la commune du Lieu  
et environs fait en 1525-1526

EDITIONS LE PELERIN

2000



## I N T R O D U C T I O N

Auguste Piguet, à la suite de ses copies du premier terrier de 1489, n'a pas manqué d'enchaîner avec la transcription manuscrite du second terrier de 1525-1526. Il nous en livre le contenu dans une nouvelle série de carnets. Trois, concernant la partie essentielle du terrier, sont propriété de la commune du Lieu, cote XBA 1-2, courant de la page 1 à la page 105. Un quatrième carnet, courant de la page 104 à la page 254, est propriété des ACV. Il est sous la cote A 91 du fonds P Auguste Piguet. Ce dernier carnet contient les suppléments.

Cette division du terrier de 1525-1526 recopié par le professeur Piguet, s'explique probablement par le fait que celui-ci, quand il offrit ses carnets à la commune du Lieu pour être déposés dans leurs archives, ne vérifia pas la série et qu'un carnet demeura ainsi de cette manière dans le reste de son immense fonds d'archives, celui-ci, grâce à la clairvoyance du fils du professeur, M. Pierre Piguet, destiné à enrichir les fonds privés des ACV.

Cette grosse de reconnaissances, en regard de celle de 1489, a cru en volume. Elle donne plus de détails sur les propriétés de chacun et forcément offre plus de matière pour l'historien. Auguste Piguet n'a pas manqué d'y puiser abondamment pour la rédaction de ses différents ouvrages sur les communes de la Vallée. C'est là une matière fondamentale pour comprendre de quelle manière s'est faite la colonisation de l'essentiel de notre territoire. Comme aussi pour reconstituer la configuration de nos villages à l'époque.

La précieuse grosse, en original, déposée longtemps aux archives de la commune du Lieu, pris elle aussi, dans les années quarante, le chemin des archives cantonales qui tenaient à regrouper tous les cadastres et terriers du canton, estimant probablement peu sûr leur dépôt en de si nombreuses archives communales, dont certaines, à l'époque, il faut dire, bien peu respectées.

Les copies du professeur Piguet figureront en principe dans six dépôts. C'est dire qu'elles seront désormais accessibles à tous les chercheurs qui, par elles, découvriront de manière plus aisée qu'en consultant les originaux, nos vieilles reconnaissances. Nous estimons de ce fait ce travail d'édition, si limité soit-il, utile, voire même nécessaire.

Les Charbonnières, en mars 2000:



- P-S: 1/ La couverture de cette brochure comprend une gravure de Pierre Aubert parue en 1948 dans l'almanach de la Croix-Bleue.
- 2/ Le terrier original de 1525-1526, déposé aux ACV, l'est sous la cote Fj 64.

Terr II

Terrier n° II  
Lieu 1520  
Pages 1 à 61

T6.

document fragmentaire servant de culture.

Ego Johannes dictus de Jay de Valerles notum  
facio universis presentibus et futuris quod ego non di  
non dole non metu inductus nec vi alieno seu  
aliquo fraudis ingenio circumventus neque aduocatus sed vixis, prudens et  
sponte de quibus juribus meis in hac presata plenam confisi  
certificatus et legitime informatus acque nonnullis  
meis negociis melius redigendis et debitis meis  
faciunt parolendis que ad mei utilitatem  
et commodum melius et utilem regi et  
..... casu non potens nisi per huiusdem  
venditionis, idcirco Ego dictus Johannes vendidi  
et vendo, concessi et concedo, translati et  
transfero perpetua et irrevocabili et per me  
et meis heredibus et successoribus  
quibuscumque, ac me sic vendidisse  
concessisse et serio translatum prout  
melius et tutius dicit per presencium Tenores  
legitime confiteri videlicet Guillelmo  
dicto Simeri Buctoi Romanimorattaris  
presenti, ementi, stipulanti et solemniter  
facere presentem venditionem, omnique  
in eadem contenta et recipiendi  
et acceptandi per se et suis heredibus  
cumque in posterum  
Vendimus quibuscumque res et possessiones in presatis situs  
de Valerles... duas foliatis foli... situs in loco dicto  
Creytuel... Creyberg...  
II fragment. dicte venditionis  
Devotens me et meos  
quos supra, ego idem Johannes venditor de possessiones  
presatas superius per me venditas cum fondis suis  
pavanas et suis pertinentiis universis ratione dicta  
perpetua venditionis premise, ipsum Guillelmo

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 104

Egrèges Pierre Besson et Abel Mayor

Troisième livre des reconnaissances de la commune du Lieu  
et environs fait de 1547 à 1549

(1ère partie)

EDITIONS LE PELERIN

2000

*Egrèges Pierre Besson et Abel Mayor*

*Troisième livre des reconnaissances  
de la commune du lieu et environs  
fait de 1547 à 1549*

*1<sup>ère</sup> partie*



*P. Besson*

*Editions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 105

Egrèges Pierre Besson et Abel Mayor

Troisième livre des reconnaissances de la commune du Lieu  
et environs fait de 1547 à 1549

(2ème partie)

EDITIONS LE PELERIN

2001

## LA PREMIERE RENOVATION BENOISE DES CENSES

[Piguet, Le lieu II, 1978]

Une dizaine d'années s'étaient écoulées depuis la promenade militaire de 1536 lorsque le Souverain s'avisait de procéder à une prestation générale de reconnaissances.

De 1547 à 1549 deux commissaires-rénoisseurs se chargèrent de ce travail pour ce qui concernait la commune du Lieu: égrèges Pierre Besson et Abel Mayor.

Abandonnant le latin usuel des actes sur l'ordre formel de LL.EE., les deux tabellions libellèrent en français <sup>10<sup>1</sup></sup>.

Des périodes interminables caractérisent la langue d'alors. Les mots désuets, les tournures vieillottes y abondent. C'est en quelque sorte une traduction littérale du latin vulgaire de l'époque.

Ici et là apparaît la transcription d'extraits d'actes latins importants.

La Grosse existant dans les archives du Lieu est en majeure partie l'oeuvre de Pierre Besson, notaire, d'Annex ou de Romainmôtier, en 1547 et 1548. La mort le surprit entre le 13 juin 1548 et le 24 mai 1549. Le travail inachevé fut repris par Egrège Abel Mayor, lequel, disposant des registres et "cottecs" (carnets) de son cousin, transcrivit les actes déjà instrumentés et rédigea les reconnaissances qui manquaient encore.

Les renseignements sur la pagination donnés sous la note 10<sup>2</sup> faciliteront des recherches éventuelles dans la Grosse.

Il n'y a pas de cartulaire liminaire. L'in-folio commence par un répertoire général qu'il convient d'examiner de près.

Nous y voyons que la première partie du volume, bien que dépourvue de titre, traite de la Vaux de l'Abbaye, soit de la rive orientale du lac de Joux et de l'Orbe. La nomenclature des biens du Domaine et la spécification des droits perçus par le Souverain viennent d'abord.

Les déclarations des censitaires du village embryonnaire de l'Abbaye occupent le 2ème rang. On y comptait alors deux familles d'usiniers (Berney et Lanquetin) et trois familles de cultivateurs, tous des Guignard. La reconnaissance d'un Rochat de Pra German fait suite à celles de l'agglomération proprement dite de l'Abbaye.

Nous rencontrons maintenant les confessions de deux Rochat des Grandes Charbonnières concernant leurs terres de "deça le pont". Viennent après, arbitrairement glissés ici, quatre déclarations de gens du Lieu (des Viande, Meylan et Piguet), relatives au Mas du Campo.

La confession de noble Claude de Glanc, sire de Villiardin, qui aurait dû occuper un tout autre rang, se trouve à l'avant-dernière place. La reconnaissance des communes de Bursins et de Burtigny, au sujet du mas de Pré Rodet; enfin une reconnaissance complémentaire de Gabriel Bertet (1550) terminent la série des confessions relatives à la Vaulx de l'Abbaye.

Une seconde tranche du volume renferme, sous la rubrique "Le Lieu", l'ensemble des déclarations concernant le versant occidental de la Vallée.

Les 7/8 des reconnaissants qui figurent sur la liste faisaient du Lieu leur unique résidence. Un petit nombre disposaient d'un remuage au Sécheu, aux Viffourches et au Chenit. Un Piquet s'était définitivement établi au futur Sentier. Diverses familles Rochat habitaient aux Charbonnières.

A la suite de ces nombreuses reconnaissances, ont trouvé place celles de certains habitants de la Vaulx de l'Abbaye demeurés en possession de biens sur la rive opposée du lac. Les reconnaissances de la commune, du four et de la confrérie du Lieu terminent la nomenclature.

A signaler pourtant que deux confessions ont trouvé place en fin de volume, sans figurer au répertoire: l'une, complémentaire, fut faite par un Rochat des Charbonnières; l'autre, tardive, par F. Poliens de Vaulion pour le mas de Groen Roz (Groinnoud) d'acquisition récente (1550).

Si le volume contient 76 déclarations de biens, savoir 17 pour la Vaulx de l'Abbaye et 59 pour la Combe du Lieu, le nombre effectif de l'ensemble des censitaires se réduisait à 56. Il convient en effet de défalquer les multiples compléments de reconnaissance prêtés par les intéressés.

Dans l'estimation définitive du nombre des contribuables, ceux qui demeureraient sur pied d'indivision ont été, comme de juste, comptés pour une unité.

L'effectif des censitaires avait plus que doublé en une vingtaine d'années. En 1525, il n'était que de 23. Cet accroissement réjouissant concernait essentiellement les territoires du Lieu et de l'Abbaye. Au Chenit, les premières décennies de régime bernois apportèrent peu de changement.

L'ouvrage intitulé "Le territoire et la commune du Lieu jusqu'en 1536, a signalé, page 122, les arabesques aux curieux grotesques qui enjolivent les pages des Grosses. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

Le vénérable Gross- va permettre de connaître, en dépit de l'absence des verbaux du Conseil et des comptes des gouverneurs de l'époque, les noms de tous les détenteurs de biens-fonds et leurs propriétés. Elle nous livrera de précieux renseignements sur le chef-lieu de la vaste communauté, comme sur les villages et hameaux naissants.

La reliure du volume se fit sur le tard, au XVIII<sup>ème</sup> siècle probablement. Un mince parchemin, en faible partie visible, servit à renforcer le dos. On y distingue en noir et en rouge des caractères gothiques d'un fragment de missel du XV<sup>ème</sup> siècle.

\*\*\*\*\*

Le terrier original de 1547 - 1549. figure  
aux ACV. cote Fj6.

### Notes:

p. 7 10<sup>1</sup>. Ce faisant, peut-être Berner s'inspira-t-il de ce qui venait de se passer en France. L'ordonnance de Villers-Cotterets, promulguée par François I en 1539, précéda de 8 ans la rénovation des censes de la Vallée.

10<sup>2</sup>. A partir de la page 60, notre troisième terrier fait usage, en imitation des livres de reconnaissance de l'époque monacale, du système vigésimal de numérotation. Deux X, placés au-dessus et à droite de leur multiplicateur, indiquent les vingtaines. Le C romain usuel apparaît toutefois de 100 à 119, de 200 à 219, de 300 à 319, de 400 à 419. A noter aussi qu'un nombre correspondant de bâtons représente le chiffre 4; qu'un point surmonte la ou les barres allongées ou appointies par le bas des chiffres 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9.

Louverture: Pierre Aubert. Messonier "Croix-Bleue". 1948



Lac de Joux  
 Grosse n° III  
 1549.

TERR. III

en finale: notes sur le château  
de villardin.

Tc.

Reperatoire des Prentes Sires  
Domaines.

Reconnoissance de Gabriel et Michel Bartet  
autrement Barney de la vaule du lac de joux V  
Michel Bartet seul, autre reuy. XIII.

Lesdits Gabriel et Michel Barney s'allouement a eulx  
fait du moulin avec le reuyon. L'elluy XV.

Lelluy Gabriel seul M XX

Glaude Languetin filz de feu Pierre Languetin et  
Michel son repreneur filz de feu Jehan Languetin reuy.  
par le dit Glaude parite XVIII

(durant la Reuention generale de tout le bailliage  
de Gen. jay (preuue et reuue) tout le contenu  
de la Reuente Grosse en sept 1609.  
sans Gaudard.)

Glaude Guignard, reuy. XXVII

Guillaume filz de St. Guignard XXXIII

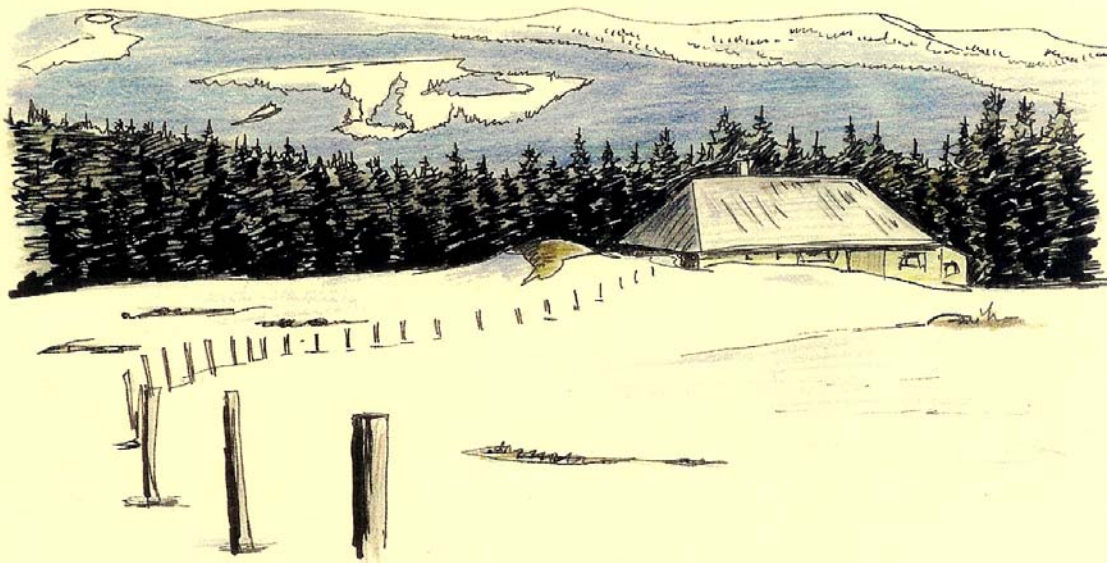
Jacques filz de feu Antoine Guignard Jeuyelle  
reuy. parite de Glaude et Guill. Guignard ses  
mils XXXVII

Aymon Rochet demourant ad Prentes des Sires  
de Joux P. n. F. r. r.

*Egrèges Pierre Besson et Abel Mayor*

*Troisième livre des reconnaissances  
de la commune du lieu et environs  
fait de 1547 à 1549*

*2<sup>ème</sup> partie*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 105

Egrèges Pierre Besson et Abel Mayor

Troisième livre des reconnaissances de la commune du Lieu  
et environs fait de 1547 à 1549

(2ème partie)

EDITIONS LE PELERIN

2001

*Egrège Nicolas Monney*

*Quatrième livre des reconnaissances  
des communes du lieu et de l'Abbaye  
et environs fait de 1600 à 1608  
1<sup>ère</sup> partie*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 106

Egrège Nicolas Monney

QUATRIEME LIVRE DES RECONNAISSANCES  
DES COMMUNES DU LIEU ET DE L'ABBAYE  
ET ENVIRONS FAIT DE 1600 A 1608

1ère partie .

Copie de Auguste Piguet tirée de la grosse originale  
déposée actuellement aux Archives cantonales vaudoises  
sous la cote Fj67

EDITIONS LE PELERIN

2000

## I N T R O D U C T I O N

La grosse de 1600 est énorme. Les copies qu'en a tirée le professeur Auguste Piguet sont en conséquence, la partie de base répartie en 8 carnets de 32 pages environ, les compléments quant à eux occupant non moins de 10 carnets de 120 pages chacun. Cette immense matière donnera lieu à la publication de 4 brochures Le Pèlerin, chacune illustrée avec une couverture tirée d'un bois de Pierre Aubert figurant parmi l'une de ses premières oeuvres imprimées datant de 1931 et dont on peut voir ci-dessous le frontispice. Les carnets de copies sont propriété des Archives de la commune du Lieu où ils ont été déposés en 1963 par M. Hector Golay de Chez-le-Maître, sauf erreur beau-fils du professeur décédé en 1960. Ils sont déposés sous la cote XBA 3. Les originaux quant à eux sont aux Archives cantonales vaudoises.



Il n'est pas certain cependant qu'avec cette très conséquente publication se termine cette série où ont pu figurer chartriers de nos communes et livres de reconnaissances. Car il nous arrive de découvrir que les ACV possèdent encore cinq carnets du professeur Piguet, ceux-ci en rapport avec le terrier de 1600 déposé aux archives du Chenit. Il se peut que celui-ci que celui-ci recèle des variantes, d'où, en ce cas, la nécessité de poursuivre notre publication jusqu'à son terme. Il n'entre pas dans nos méthodes de laisser un travail en plan, ni de proposer au lecteur des extraits ou des parties seulement d'une oeuvre. Nous visons toujours à l'exhaustivité. Ceci par conception personnelle de l'histoire d'une part, et d'autre part d'éviter au lecteur ou chercheur d'être toujours à procéder aux mêmes recherches. L'histoire est si vaste que d'autres travaux que ceux-ci retiendront nos futurs historiens.

Notre récompense serait que ces copies de terriers aient pu leur rendre d'inestimables services.

Les Charbonnières, à la fin du mois de mars 2000:

Pages de couverture des copies A.P. du terrier du Chenit

1<sup>er</sup>  
Supplément  
d'après  
les archives du Chenit  
1600

A92. Terrier IV 1 à 76 B

Rentier Germany Les notes concerno  
le volume dépareillé sont mises  
entre parenthèses

2<sup>d</sup>  
Supplément  
d'après les  
archives du Chenit  
1600

A93. Terrier IV, 76 B - 170 a

3<sup>me</sup>  
Supplément  
d'après les archives du  
Chenit  
1600

A94. Terrier IV, 170 a - 260 a

4<sup>me</sup>  
Supplément  
d'après les archives du  
Chenit  
1600.

A95. Terrier IV, 260 a - 388 B

5<sup>me</sup>  
Supplément  
d'après les archives du  
Chenit  
1600.

A96. Terrier V, 388 B - 455 B

## LE QUATRIÈME LIVRE DES RECONNAISSANCES

Le Souverain confia au commissaire Nicolas Monney d'Eclépens la rénovation des reconnaissances prêtées à la Vallée en l'an 1600.

Or, ces extentes demeurèrent des années à l'état de minutes. Le grossoyage traîna en longueur. Il ne put être terminé avant 1608. Nous en avons diverses preuves trop longues à exposer ici.

La Grosse dont il s'agit repose à la tour du Lieu, à l'abri du danger<sup>\*</sup>. Ce lourd in-folio renferme non moins de 922 pages. Naguère relié en cuir blanc ouvragé, il vient d'être pourvu d'un revêtement neuf.

L'élément décoratif s'y réduit à peu de chose. On y rencontre par trois fois des grotesques. L'un d'eux reproduit avec finesse les traits d'un ecclésiastique qu'engonce un triple rabat blanc.

Aucun cartulaire liminaire n'ouvre la quatrième Grosse. La séquelle des reconnaissances fait immédiatement suite au répertoire initial. Le préambule de chacune d'entr'elles diffère uniquement par le nom du censitaire. Il vaut la peine de reproduire l'exorde de la reconnaissance de David Raymond qui occupe le 1er rang.

"Au nom de Dieu pere... celeste, eternal et tout puissant qu'insy soit il.

A tous par la theneur du present publicq instrument soyt notoyre et manifeste que l'an pris a la nativitté de nostre Seigneur Jesus Christ courrent mil six cents et le quinziésme jour du mois de Juilliet, aux instances postulations et requestes de l'loiy Niccolias Monney notayre d'Esclépens, commissayre et renovateur des extentes, confessions et reconnoissances de nos dictz souverains, seigneurs et princes de la ville et canton de Berne a cause de leur mayson la dicte abbaye du Lacq de Joux, stipulant au nom d'eux de leurs hoirs et successeurs quelconques, par devant moy, dict commissayre, et en la presence des tesmoins soubznommez, personnellement s'est constitué et estabiz honorable David filz de feu honorable Pierre Raymond du Lieu, lequel scachant et bien advisé, sans estre aucunement contrainct de ceu ny circonvenu, ains de ses droicts et tiltres bien applani, informé et certioné, pour luy, ses hoirs et successeurs

---

\* Note de l'éditeur: il y a belle lurette, à la grande réprobation de libr. Alphonse Rochat, ancien archiviste, que ces précieuses Grosses ont pris le chemin de Lausanne.



quelconques, confessé vouloir estre (nonobstant que ses predecesseurs heussent recogneu estre hommes tailliables de serve condition a misericorde) et apresent par la grace et la permission de nos dictz Seigneurs, Souverains et Princes, suyvnt les lettres par eulx a la requeste des desputez de la dicte Vallée attroyées et envoyées au seigneur baillif de Romainmoutier en date du 25<sup>me</sup> Fevrier l'an devant escript, yceluy, pour lui et les siens predictz, d'estre homme franche et libre d'iceulx nos dictz souverains a cause de leur mayson jadis abbaye, et de tenir les choses, biens et possessions suyvantes situées et jacentes au confin et terroir du Lieu, soules les censes et conditions soubscriptes: ".

Les reconnaissances sont réparties en groupes d'après le lieu d'habitation des contribuables. 54 d'entr'eux résidaient au village principal; 7 au Séchey; 3 aux Viffourches; 18 aux Charbonnières, des Rochat à l'exception d'Abraham Likeschaux; 3 en Combenoire; 47 au Likrest, soit au Chenit (Tilletaz et Esserts de Rive arbitrairement inclus); 54 à l'Abbaye.

A noter que les reconnaissances du village et communauté du Lieu et de la Confrérie; les permissions de four des Rochat des Charbonnières et des Likar du Séchey; l'acte d'affranchissement de la mainmorte ont été, sans rime ni raison, glissées sous la rubrique Likrest.

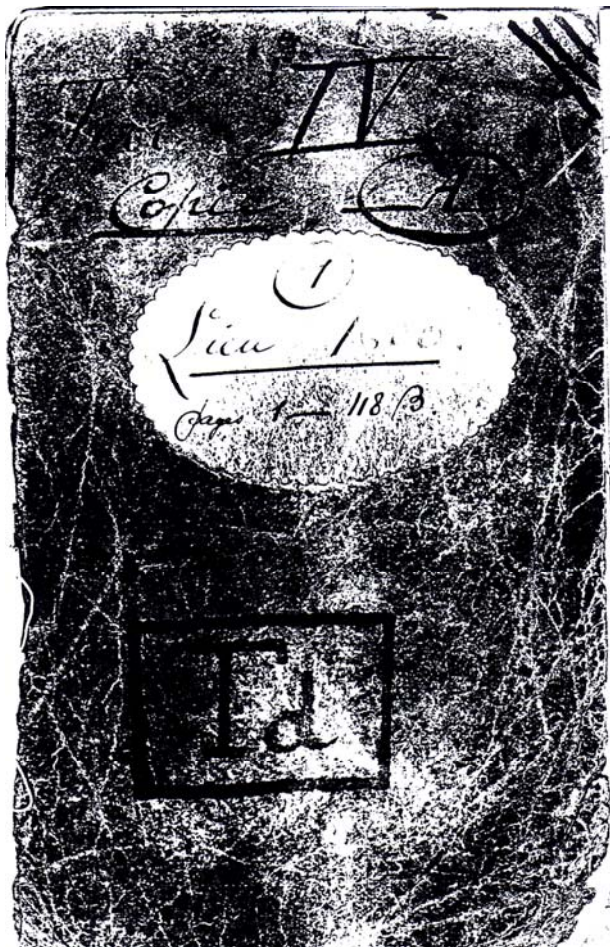
On trouvera, pareillement dépiacé, la reconnaissance de la montagne de la Racine, près des Charbonnières, au chapitre réservé à l'Abbaye.

Les archives du Chenit disposent de deux reproductions plus ou moins abrégées de la dernière Grosse. Le plus ancien de ces volumes, assez dépareillé, ne porte ni date ni signature. Le texte se rapproche beaucoup de celui de la grosse du Lieu. Le copiste s'est borné à simplifier le préambule et les clauses finales des extentes.

La 2<sup>me</sup> copie est demeurée en excellent état. Signée Germany, elle fut exécutée en 1643. Moins fidèle à l'original, le clerc chargé de la besogne s'abstint de citer les transferts de propriété.

L'un et l'autre volumes, diverses inscriptions et griffonnages en témoignent, passèrent de commune à commune, aux fins de consultation. Le hasard voulut que les deux précieux manuscrits demeurassent au Chenit. J.D. Nicole et L. Raymond les ont utilisés pour leurs travaux historiques.

Auguste Piquet. Le lieu II, cahier III  
pp. 20 et 21. 1982.  
[Ed. Le Pèlerin]



Répertoire / Le Lieu.

David <u>fr</u> Pierre <u>Reymond</u>	17
Abel " <u>Guill.</u> <u>Reymond</u>	24
Jean " " " "	35
Joseph " <u>Nicolas</u> <u>Reymond</u>	46
Jacques " <u>Siméon</u> <u>Reymond</u>	55
Jean " <u>Claude</u> <u>Reymond</u>	63
Mathieu " <u>Pierre</u> <u>Reymond</u>	68
Abraham " <u>Elysen</u> <u>Reymond</u>	74
Abel " <u>Guill.</u> <u>Reymond</u>	77
Aulhoine " <u>Pierre</u> <u>Reymond</u>	82
Bastien " <u>Guill.</u> <u>Reymond</u>	85
Joseph & Bastien <u>fr</u> <u>Claude</u> <u>Reymond</u>	92
David <u>de</u> <u>Elysaire</u> <u>Reymond</u>	101
Noël <u>fil</u> <u>de</u> <u>Guill.</u> <u>Nicolas</u>	103
Claude " " " "	114
Jehan <u>fil</u> <u>de</u> <u>Claude</u> <u>Nicolas</u>	123
Abel " " " "	135
Pierre <u>fr</u> <u>Claude</u> <u>Nicolas</u>	144
Jehan <u>fil</u> <u>de</u> <u>Nicolas</u> " "	153
Jehan <u>fil</u> <u>de</u> <u>Mathieu</u> <u>Nicolas</u>	157
Léon " <u>J.</u> <u>Aulhoine</u> <u>Siquet</u>	159
Abraham " <u>J.</u> <u>Ayme</u> <u>Siquet</u>	166

<u>Jean</u> <u>Jacques</u> <u>de</u> <u>Nicolas</u> <u>Maylan</u>	159
Jehan <u>de</u> " " "	179
Abraham " " " "	187
Pierre <u>J.</u> <u>Aulhoine</u> <u>Maylan</u>	199
Jacques <u>J.</u> <u>Aulhoine</u> " "	205
" <u>J.</u> " " ( <u>le</u> <u>visot</u> )	206
Patit Jehan <u>de</u> <u>Guill.</u> <u>Maylan</u>	208
Jehan <u>et</u> Jehan <u>Frigniard</u>	210
Mathieu <u>de</u> <u>Jacques</u> <u>Frigniard</u>	218
Pierre <u>de</u> <u>Jacques</u> " "	222
Emy <u>J.</u> <u>Aulhoine</u> " "	229
Elisent <u>de</u> Jehan " "	236
Jacques <u>Frigniard</u> <u>dicit</u> <u>Rollat</u>	238
Guill. <u>de</u> <u>Claude</u> <u>Frigniard</u>	240
Abel <u>de</u> Michel " "	243
Jehan <u>de</u> Pierre " "	246
Vaulchy <u>de</u> <u>Guill.</u> <u>Hubert</u>	249
Aulhoine <u>Humbrecht</u>	255
Michel <u>Desprez</u>	265
Nicolas <u>Reygnier</u> <u>dicit</u> <u>Rad</u>	270
Jehan <u>de</u> Pierre <u>Reygnier</u>	271
Siméon <u>Maylan</u>	273
Jehan <u>Longchamp</u> <u>dicit</u> <u>Chapla</u>	286
Abraham <u>Thyout</u> <u>dicit</u> <u>Clamor</u>	283

*Egrège Nicolas Monney*

*Quatrième livre des reconnaissances  
des communes du lieu et de l'Abbaye  
et environs fait de 1600 à 1608  
2<sup>ème</sup> partie*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 107

Egrège Nicolas Monney

QUATRIEME LIVRE DES RECONNAISSANCES  
DES COMMUNES DU LIEU ET DE L'ABBAYE  
ET ENVIRONS FAIT DE 1600 à 1608

2ème partie

Copie de Auguste Piguet tirée de la grosse originale  
déposée actuellement aux Archives cantonales vaudoises  
sous la cote Fj

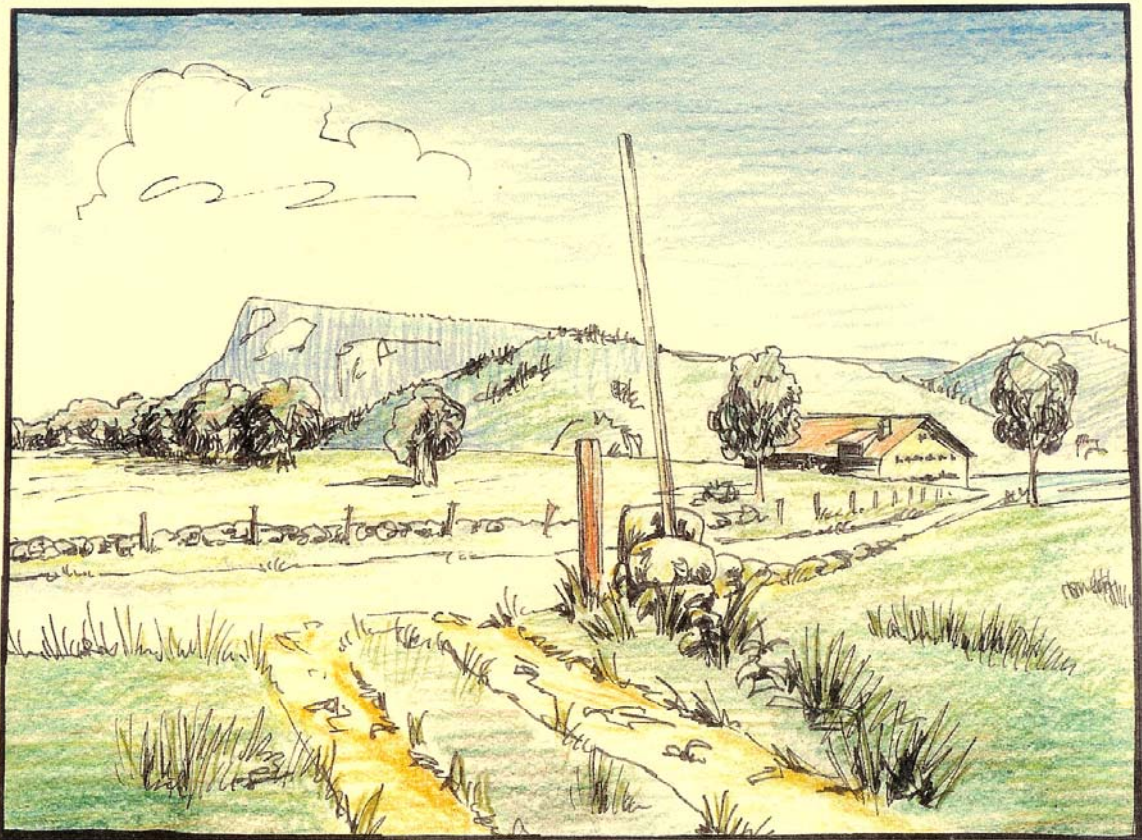
EDITIONS LE PELERIN

2000

*Egrège Nicolas Monney*

*Quatrième livre des reconnaissances  
des communes du lieu et de l'Abbaye  
et environs fait de 1600 à 1608*

*3<sup>ème</sup> partie*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 108

Egrège Nicolas Monney

QUATRIEME LIVRE DES RECONNAISSANCES  
DES COMMUNES DU LIEU ET DE L'ABBAYE  
ET ENVIRONS FAIT DE 1600 A 1608

3e partie

Copie de Auguste Pignet tirée de la grosse originale  
déposée actuellement aux Archives cantonales vaudoises  
sous la cote Fj

EDITIONS LE PELERIN

2000

*Egrège Nicolas Monney*

*Quatrième livre des reconnaissances  
des communes du lieu et de l'Abbaye  
et environs fait de 1600 à 1608*

*4<sup>ème</sup> partie*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 109

Egrège Nicolas Monney

QUATRIEME LIVRE DES RECONNAISSANCES  
DES COMMUNES DU LIEU ET DE L'ABBAYE  
ET ENVIRONS FAIT DE 1600 A 1608

4e partie

Copie de Auguste Piguet tirée de la grosse originale déposée  
actuellement aux Archives cantonales vaudoises sous la cote  
Fj

EDITIONS LE PELERIN

2000



